



## Indemnité accident corporel sans accord préalable

Par **Soniaf**, le **04/05/2019** à **07:42**

Bonjour,

Suite à un accident corporel non responsable en juin dernier, j'ai reçu une indemnité dont je viens de m'apercevoir sur mon compte tant elle est basse. Je ne suis plus dans les délais de rétractation et je n'ai jamais reçu de proposition d'indemnisation au préalable. Que faire ? Est il Trop tard pour faire une procédure ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **04/05/2019** à **07:55**

Bonjour,

Voir un avocat spécialisé pour tenter une action contre le responsable de cet accident et son assurance.